

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

---

## **ENQUETE PUBLIQUE**

CONCLUSIONS ET AVIS

---

du 17 novembre 2016 au 2 décembre 2016

### **Modification des limites territoriales des communes de Beaurains et Achicourt.**



Gilles PARENNA, commissaire enquêteur

# 1 Cadre général

La Préfète du Pas de Calais, en date du 4 novembre 2016 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la modification des limites territoriales des communes de Beaurains et d'Achicourt.

Cette enquête répond à une demande conjointe des communes de Beaurains et d'Achicourt, parvenue en Préfecture en date du 16 octobre 2015.

L'objet de cette demande est de favoriser l'implantation d'un lotissement de 74 logements sur le territoire de Beaurains. Ce lotissement empiète sur une parcelle de terrain située sur le territoire d'Achicourt.

Dans le but d'éviter les contraintes administratives diverses et rendre cohérent les entretiens des espaces publics, les Maires proposent une modification limitée des limites de leurs territoires respectifs, par voie d'échange de parcelles.

## 2 Déroulement de la procédure

La décision de Madame la Préfète du département du Pas de Calais, en date du 4 novembre 2016, investit M. Gilles PARENNA en qualité de Commissaire enquêteur titulaire, pour cette enquête publique.

Cette décision est reprise dans l'arrêté 4 novembre 2016, prescrivant les modalités et la nature de l'enquête publique.

L'enquête s'est déroulée du 17 novembre 2016 au 2 décembre 2016 inclus et a eu pour sièges les mairies de Beaurains et d'Achicourt. L'accès au dossier et au registre d'enquête a été possible aux dates et heures d'ouverture des services municipaux durant cette période.

L'arrêté préfectoral était consultable sur le site internet des communes concernées et sur celui de la Préfecture du Pas de Calais.

Le Commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, dans les créneaux suivants :

- Jeudi 17 novembre 2016 de 9 h à 12 h, en mairie d'Achicourt
- Vendredi 2 décembre 2016 de 14 h à 17 h, en mairie de Beaurains

L'enquête a été clôturée le vendredi 2 décembre 2016 à 17 heures, à l'issue de la permanence. L'enquête n'a pas posé de problème particulier et le présent projet ne semble pas avoir intéressé la population du village.

### 2.1 Conclusions

#### 2.1.1 Conclusion relatives à l'étude du dossier

Le dossier m'a été transmis lors de la première réunion dans les locaux de la Préfecture du Pas de Calais, le 19 octobre 2016.

L'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête publique m'ont été transmis le 9 novembre 2016.

Une étude attentive du dossier et une visite des lieux permettent de constater :

- Les obligations, relatives à la composition du dossier, à la publicité par voie de presse et d'affichage, à la durée de la consultation, à la présence du Commissaire enquêteur, à la forme des registres, ont été satisfaites et respectées et respectent les dispositions du nouveau Code des relations entre le public et l'administration.
- Le dossier de présentation est complet, lisible et accessible aux non spécialistes.
- Le projet apporte une réponse cohérente et pertinente en vue de favoriser une implantation d'habitations dans une zone dite en « dent creuse ».
- Cette demande intervient dans une période d'élaboration du PLUI de la CUA, qui pourra intégrer directement les modifications territoriales des deux communes.
- Il n'y a pas de modification de la population des deux communes ;
- Il existe un véritable consensus entre les deux communes qui ont déjà délibérées favorablement.

### **2.1.2 Conclusion partielle relative à la contribution publique**

La consultation du public n'a eu qu'un faible impact sur la population des deux communes. Deux personnes se sont déplacées pour un problème de nuisance locale qui n'avait pas de portée directe sur l'objet de l'enquête publique.

## **3 Avis**

Vu

- L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article L 134 et R 134-1 et suivants du code des Relations entre le Public et l'Administration
- L'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016
  - Prescrivant une enquête publique concernant la modification des limites territoriales des communes d'Achicourt et de Beaurains ;
  - Désignant M. Gilles PARENNA en qualité de commissaire enquêteur ;
  - Déclinant les modalités de l'enquête ;
- La délibération du 25 juin 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune de Beaurains approuve le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Beaurains et Achicourt et sollicite l'ouverture d'une enquête publique ;
- La délibération du 23 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Achicourt approuve le projet de modification des limites territoriales entre les communes de Beaurains et Achicourt et sollicite l'ouverture d'une enquête publique ;

Considérant

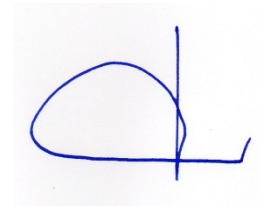
- que le déroulement de l'enquête a été réalisé dans les conditions prescrites par l'arrêté préfectoral de Madame la Préfète du Pas de Calais ;
- que les conditions de mise à disposition des dossiers d'enquête ont permis au public d'en prendre connaissance, sans restriction d'accès, aux jours et heures d'ouverture normales de la mairie ; que les documents contenus dans le dossier soumis à enquête ont permis aux populations de disposer d'une information suffisante ;
- que la volonté clairement définie par les pétitionnaires de procéder à une modification des limites territoriales a déjà fait l'objet d'une délibération unanimement favorable ;
- que la visite du site met en évidence qu'il n'y a pas d'éléments contraires aux documents d'urbanisme en vigueur ;

- que le Conseil Départemental n'a pas exprimé de réserves ;
- que le public appelé à émettre un avis sur le projet ne s'est pas déplacé en nombre significatif pour apporter une contribution quelconque au projet ;

Dans ces conditions, et compte tenu de ce qui précède,  
J'émetts **un avis favorable** au présent projet soumis à enquête publique.

Fait à Bailleul sire Berthoult le 29 décembre 2016

Le commissaire enquêteur, Gilles PARENNA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom right.